

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 817

Rubrik: Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Regards sur les Etats-Unis:

Aller et retour

J'aurais voulu raconter une conversation, style conversation de bistrot, avec un compatriote de retour, après dix ans, des Etats-Unis. Une de ces conversations qui en disent aussi long qu'un traité de sociologie. Je ne reconstituerais pas le dialogue. C'est un genre difficile. Mais les informations étaient passionnantes. Mettez un demi sur la table et rapprochez les chaises, ça suffit pour camper le décor!

Le permis: Départ avec un visa de touriste. Mais l'amie qui part aussi a, elle, un permis de travail. Elle travaille comme coiffeuse. Plus d'embauche quand elle est enceinte. La protection contre les licenciements, on connaît pas. En revanche, si le fiancé épouse son amie titulaire d'un permis de travail, il en obtient automatiquement un pour lui-même. Morale sauve et frontières ouvertes!

Le premier travail: La femme suisse alémanique connaît des émigrés allemands devenus Américains qui travaillent dans le garage Mercedes de cette ville du Middle West. Pour un mécanicien auto formé en Suisse, aucune difficulté à être engagé. La restauration d'une voiture ancienne, historique (pendant une année) a laissé le temps d'apprendre la langue avant le stress du service à la clientèle.

Le salaire: treize dollars l'heure, ce qui est moyen. De plus, il faut acheter son petit outillage. Mais chaque travail fait l'objet d'une évaluation fixe: tant d'heures pour le changement d'une boîte à vitesses. Si vous êtes habile, vous faites deux heures de moins en temps réel, mais vous êtes payé selon l'évaluation forfaitaire. En neuf heures sont faites souvent des journées payées seize heures, ce qui permet d'acheter un outillage complémentaire qui permet d'aller plus vite, etc. S'il y a moins de travail, chutes de neige par exemple, le salaire est réduit d'autant.

Sécurité: Aucune. On peut être licencié d'une semaine à l'autre. En cas d'invalidité, difficultés folles à s'en sortir.

Environnement: Population accueillante, fair-play, ouverte, ségrégation raciale par quartier. Niveau extraordinairement bas de l'école publique.

Le retour en Suisse: Bonnes écoles publiques, sécurité de l'emploi et sécurité sociale. Mais... impossible de transformer la maison maternelle en respectant le volume bâti, car elle est à plus de cinquante mètres de la plus proche. En revanche, dès la mise

à l'enquête, obligation de verser 6000 francs pour un abri de protection civile, absurde vu la dispersion de l'habitat. Après plusieurs années de démarches (vaines!), ces 6000 francs seront rendus... sans intérêts. Les abris helvétiques l'ont rendu claustrophobe.

Je ne savais si mon copain en Salvagnin et mon compagnon en Goron repartirait... Aux dernières nouvelles il veut devenir entraîneur du club de football local. La petite frontière s'est refermée.

A. G.

Le show judiciaire

On savait que la télévision et les avocats ne faisaient pas très bon ménage. L'ordre des avocats à Genève interdit en effet à ses membres d'apparaître «es qualité» à la TV. Le barreau ne veut pas que ses maîtres se donnent en spectacle.

Ce que l'on ne savait peut-être pas, c'est que la télévision californienne a recruté un «juge de paix» de haute compétence pour être la vedette d'une série judiciaire «The people's judge».

Le New Yorker du 31 mars 1986 publie une très longue contribution sur ce nouveau phénomène de société: la justice, la vraie, pas pour du beurre, à la télévision. L'affaire remonte à 1976, date à laquelle la haute autorité judiciaire californienne autorise la TV à placer ses caméras dans les salles d'audience. Contre toute attente, le célèbre producteur de TV Ralph Edwards, qui suit quelques procès importants, constate que les vrais juges sont de mauvais comédiens: ils sont trop sensibles aux caméras braquées sur eux.

Ce qu'il faut, dit Edwards, c'est un bon-vieux-juge-qui-rassure-le-citoyen-moyen et qui passe

l'écran sans s'en apercevoir. En 1981, il découvre la perle rare en la personne du juge Joseph A. Wagner, né à Los Angeles en 1919, vétéran du débarquement de Normandie et de la guerre du Pacifique. Voilà un vrai juge, qui incarne les valeurs américaines et inspire confiance à la classe moyenne.

L'opération est montée. Des agents bien dociles se mettent à la chasse aux plaignants. Ils écumant les registres publics des greffes des cours de justice et proposent à diverses personnes impliquées dans de petits litiges (batailles de chiens, vols d'oiseaux, escroqueries à l'achat d'une automobile) d'accepter l'arbitrage du fameux juge Wagner. Et l'émission fait un tabac à chaque diffusion, même si les litiges exposés à l'écran volent au ras des pâquerettes, baignent dans la résine de la banalité quotidienne.

Mais le succès du spectacle est précisément là, dans cette simplicité. Preuve en soit cette employée d'un salon de coiffure qui s'était laissée tromper sur les conditions d'un voyage d'une semaine à Hawaï.

Il faudrait creuser cette surprenante convergence entre une justice-spectacle et le spectacle de la justice.

E. B.